

Communiqué de presse Paris, le 10 mai 2016.

SEULEMENT UNE ENTREPRISE SUR QUATRE PREPAREE AU BREXIT

Le cabinet international Pinsent Masons a mené une étude avec YouGov, qui a interrogé des décideurs de plus de 1000 sociétés britanniques, françaises et allemandes au sujet du Brexit.

Les principales conclusions sont les suivantes :

- La recherche révèle un degré faible de préparation au Brexit au sein des sociétés britanniques, françaises et allemandes
- Une entreprise sur cinq seulement a vu ce sujet abordé par son Comité de Direction
- Une entreprise britannique sur dix admet avoir envisagé la délocalisation de ses opérations en dehors du Royaume-Uni

Alors qu'il reste moins de sept semaines avant le referendum du Royaume-Uni au sujet de son adhésion à l'Union Européenne, l'enquête révèle que, à ce stade, seule une entreprise sur quatre au sein des trois plus importantes économies européennes a clairement planifié sa stratégie face à l'impact d'un vote en faveur du Brexit.

- Un quart seulement (26%) des organisations interrogées a défini un plan d'action à mettre en place face aux risques découlant d'un Brexit
- Plus de la moitié des personnes interrogées (53%) a avoué que le sujet n'avait fait l'objet d'aucune discussion au sein du Conseil d'Administration
- Une société britannique sur 10 a admis avoir envisagé ou planifié une délocalisation de ses opérations au Royaume-Uni vers un autre pays en cas de Brexit
- Les entreprises françaises et allemandes sont plus susceptibles d'avoir étudié les opportunités commerciales pouvant découler d'un Brexit que les entreprises britanniques

Se préparer à faire face

Pinsent Masons révèle des chiffres démontrant que, bien qu'un certain nombre d'entreprises ait lancé une planification dans l'éventualité d'un Brexit, nombreuses sont celles qui n'ont pas encore envisagé les conséquences d'un Royaume Uni en faveur de sa sortie de l'Union Européenne.

Christoph Maurer, Associé Gérant du bureau parisien de Pinsent Masons, commente:

"Même si le sujet du Brexit jouit d'une certaine popularité dans la presse, nous constatons qu'il n'a pas encore fait son entrée au sein des Comités de Direction français. Notre recherche indique que près de deux tiers des sociétés françaises interrogées n'ont, au sein de leur Comité de Direction, ni soulevé la question des impacts que pourrait avoir un Brexit, ni établi de plan d'action dans cette éventualité."

"Il est important de se rendre compte qu'un vote du Royaume-Uni en faveur de sa sortie de l'Union Européenne aurait d'importantes conséquences pour toutes les entreprises, qu'elles aient des relations commerciales avec le Royaume-Uni et/ou y soient présentes ou non."

"Certains économistes considèrent qu'un vote en faveur du Brexit pourrait profondément ébranler l'économie, voire même faire basculer le Royaume-Uni et la zone Euro dans une nouvelle récession."

"Que l'on fasse cas de ce type de prédiction ou non, il est difficile d'imaginer que le cours des devises ne sera pas tout au moins impacté. L'incertitude qui règne autour du statut des citoyens britanniques travaillant en France et vice-versa pourrait également constituer un défi de taille."

"Les incertitudes d'un monde dans lequel le Brexit aurait eu lieu sont telles que la tentation pourrait être de ne rien faire jusqu'à ce que soient publiés les résultats du referendum. Notre conseil aux entreprises est toutefois de prendre certaines mesures dès à présent. Si personne n'est à même de se prémunir de tous les risques, il est cependant possible d'identifier les sujets sensibles et de réfléchir aux moyens d'en atténuer les effets."

"Dans tous les cas, il est encourageant de constater que près d'un cinquième (19%) des entreprises françaises auxquelles nous avons parlé ont commencé à identifier les opportunités commerciales qui pourraient découler d'un Brexit, contre seulement 13% des entreprises britanniques. Cela pourrait indiquer que certaines entreprises françaises gardent une attitude positive face à ce changement, malgré une majorité plus pessimiste. "

Une planification en amont

Le cabinet Pinsent Masons soutient que de nombreuses mesures peuvent être prises par les sociétés dès à présent afin de minimiser les perturbations que provoquerait un Brexit, depuis l'estimation du nombre d'employés susceptibles d'être touchés par les dispositions de liberté de circulation à l'étude du lieu et des modalités de détention des données client de l'entreprise.

"Il y a certaines choses simples que les sociétés peuvent faire, la première d'entre-elles consistant à identifier tous les contrats essentiels et à vérifier qu'ils tiendraient face au changement. Tout accord faisant spécifiquement référence à l'Union Européenne comme territoire régi par le contrat risquerait de manquer de clarté. Il sera certainement plus simple de s'accorder maintenant sur des modifications à ces accords, d'autant plus dans le cas de

contrats qui n'ont pas encore été signés, qu'après un vote, une fois que les personnes assises de l'autre côté de la table sauront que le temps est compté", commente Guy Lougher, associé responsable de l'équipe Brexit de Pinsent Masons.

"Il est également surprenant, au vu des craintes de perturbation économique, de constater le peu d'entreprises ayant entamé des discussions avec leurs investisseurs et actionnaires quant à leur attitude face au risque à la suite d'un vote donnant la sortie du Royaume-Uni gagnante. Il semblerait judicieux d'aborder ces questions alors que nous évoluons encore dans des conditions relativement favorables."

"Ceci étant dit, il est encourageant de noter que certaines entreprises étudient les opportunités commerciales qui pourraient provenir d'un Brexit. Si cette réaction constitue l'une des deux mesures prises le plus volontiers par les sociétés françaises et allemandes, elle n'est pas aussi évidente pour les sociétés britanniques."

Influencer l'opinion publique

Le rapport Pinsent Masons/ YouGov indique que les grosses sociétés sont encore susceptibles de tenter d'influencer le résultat du vote, alors que près d'un tiers (32%) des 221 grandes entreprises britanniques interrogées* se disent prêtes à suivre les traces d'Airbus et à sensibiliser leurs employés aux conséquences qu'un Brexit aurait sur leur activité. Ceci, souligne Pinsent Masons, signifie qu'on peut s'attendre à ce que de plus en plus d'organisations dévoilent leur jeu à l'approche du vote.

"Durant le referendum écossais, nous avons vu une multitude de sociétés prendre conscience à la dernière minute des impacts qu'un changement constitutionnel pourrait avoir sur leurs organisations, et beaucoup pensent que ce revirement de situation a été déterminant. Si la communication interne parvient à influencer l'opinion publique, ce qui est souvent le cas, nous risquons de voir l'Histoire se répéter."

Répartition par secteur

Des secteurs plus spécifiquement couverts, le secteur des services financiers apparaît comme le plus préparé au changement, avec 58% des sociétés ayant déjà abordé le sujet du Brexit lors de leur Conseil d'Administration et 51% ayant défini un plan d'action. Ce secteur apparaît également comme le plus enclin à la délocalisation de ses activités, 18% des sociétés ayant envisagé ou planifié cette option.

	Nombre de personnes interrogées	Se sont concertés lors du Conseil d'Administration	Ont un plan d'action	Ont planifié ou envisagé la délocalisation de leurs activités
Construction	112	34%	27%	9%
Services	99	58%	51%	20%
financiers				
Technologies	169	43%	35%	11%
de				
l'information				
et télécoms				
Industrie	137	44%	36%	11%

D'un pays à l'autre

Pinsent Masons note une certaine uniformité entre les degrés de préparation du Royaume-Uni, de la France et de l'Allemagne, avec peut-être une préparation légèrement supérieure au Royaume-Uni, pour des raisons évidentes.

	Royaume-Uni		France	France		Allemagne	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	
Concertations lors du	40%	42%	33%	61%	34%	66%	
Conseil							
d'Administration							
Plan d'action défini	24%	58%	33%	61%	23%	75%	
Envisagent la	9%	NA	14%	NA	5%	NA	
délocalisation des							
activités au							
Royaume-Uni							
Etudient les	13%	NA	18%	NA	17%	NA	
opportunités							
commerciales							
potentielles							

Étonnamment, les sociétés interrogées à Londres semblaient moins préparées au Brexit.

	Londres	Midlands	Ecosse	Yorkshire
Plan d'action	21%	25%	25%	29%
défini				

^{*}sont définies comme "grandes entreprises" les sociétés de 250 salariés et plus

Note aux éditeurs

1. Méthodologie: Les chiffres énoncés proviennent, sauf indication contraire, de YouGov Plc. L'échantillon était composé d'un total de 1042 décideurs haut placés au sein de sociétés B2B au Royaume-Uni (511), en France (266) et en Allemagne (265). La recherche a été conduite entre le 11 et le 15 avril 2016 sur la base d'un questionnaire en ligne. Les chiffres britanniques sont pondérés et représentatifs de la taille des sociétés. Les chiffres concernant la France et l'Allemagne ne sont pas retraités.

2. A propos de Pinsent Masons

Pinsent Masons est l'un des 100 premiers cabinets mondiaux, avec une spécialisation particulière dans les secteurs de l'énergie, des infrastructures, des services financiers, de l'immobilier et de l'industrie de pointe et nouvelles technologies. Le cabinet compte plus de 3000 personnes, dont 1300 avocats et plus de 400 associés. La couverture internationale du cabinet comprend six bureaux dans la zone Asie-Pacifique, dont deux à Sydney et Melbourne, deux bureaux au Moyen-Orient et quatre bureaux en Europe continentale. Le cabinet a également une présence étendue à travers les trois juridictions du Royaume-Uni. En 2015, le cabinet a été nommé Cabinet le Plus Innovant en Europe par le Financial Times.

- Pinsent Masons LLP est un limited liability partnership immatriculé en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro OC333653, autorisé et régi par la Solicitors Regulation Authority et les réglementations applicables dans les autres juridictions où le cabinet est actif. Le terme « associé », utilisé en relation avec le LLP, désigne un membre du LLP ou un employé ou un consultant du LLP ou de tout autre cabinet affilié de niveau équivalent. Une liste des membres du LLP et des non-membres qui sont désignés comme associés est disponible au siège du LLP : 30 Crown Place, Londres EC2A 4ES, Royaume-Uni.
- Nous employons le terme « Pinsent Masons » pour désigner Pinsent Masons LLP et les entités affiliées qui utilisent le nom « Pinsent Masons » ou un nom incluant ces mots. Les références à « Pinsent Masons » renvoient à Pinsent Masons LLP et/ou l'une de ces entités affiliées, selon le contexte. Copyright Pinsent Masons LLP 2014.
- Pinsent Masons a un réseau de bureaux implantés dans les centres financiers et commerciaux majeurs que sont Paris, Londres (et les principales villes britanniques), Munich, Düsseldorf, Istanbul, Doha, Dubaï, Pékin, Shanghai, Hong Kong, Singapour, Sydney et Melbourne.

Contact presse:

Charlotte Forty de Lamarre, agence Fargo cfortydelamarre@agencefargo.com / 01.44.82.66.73